

N° 2024-024

OBJET :

Création d'un emploi non
permanent d'écogarde pour
accroissement saisonnier
d'activité

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1^{er} Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse ;
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :22
pour :22
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu les dispositions Code de la Fonction Publique,

Monsieur le 1^{er} Vice-président propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'écogarde pour accroissement saisonnier d'activité, à temps complet, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 août 2024 et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 450.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **approuve** la création de cet emploi,
- **précise** que le grade de référence de cet emploi est celui d'adjoint technique,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir pour pourvoir cet emploi.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Claude MORAND

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

